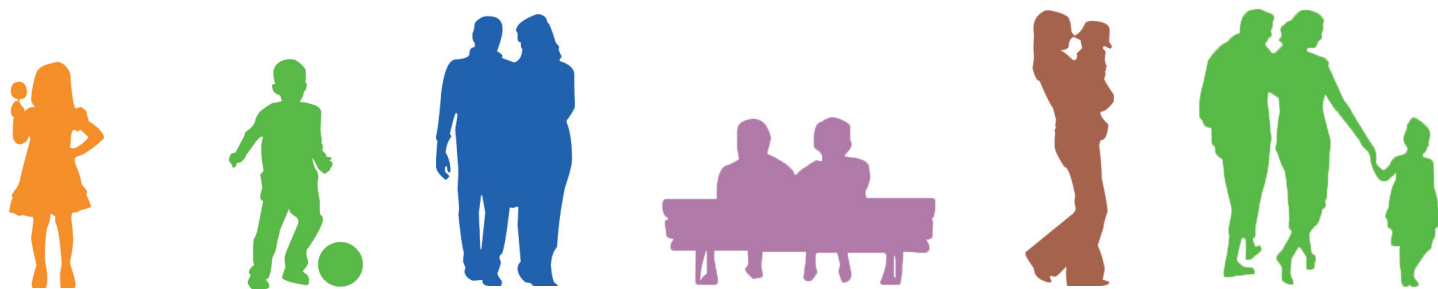


Élections 2017

Plateforme

Revendicative



L'accès aux droits, un préalable pour parvenir à la justice sociale

Dans un contexte de difficultés, tant économiques que sociales pour les familles, il apparaît indispensable de lutter contre l'isolement des territoires et des populations qu'ils englobent.

Il est encore plus essentiel en cette période, de garantir un socle de droits et de consolider les familles dans ces droits afin de prévenir les phénomènes de non-recours mais également de défiance et de crispation de la société.

Le droit à un logement décent, à accéder à des soins de qualité, à une offre scolaire homogène et ambitieuse, à des services publics efficaces, aux techniques et moyens ouvrant sur la société et sur le monde, à une offre culturelle pour tous, à être défendu ou représenté par des associations reconnues et soutenues... sont autant de domaines fondamentaux pour garantir une amélioration de la vie et de la confiance des citoyens.

Ce n'est qu'une fois ce postulat de droits assuré que l'on pourra construire les réformes visant à rétablir la justice sociale, à améliorer la vie de toutes les familles et tenter d'amener le pays vers une sortie de crise profitable à tous !



La santé pour tous

La question de la santé est devenue une priorité pour les familles. Les réformes menées sur la santé n'ont pas eu que des effets positifs, loin de là. L'augmentation du reste à charge (franchises, participations forfaitaires, forfait hospitalier...), les remboursements de médicaments pourtant prescrits, la banalisation des dépassements d'honoraires, le développement des déserts médicaux sont autant de difficultés d'accès aux soins pour les familles et sur lesquelles il est urgent d'agir. Au-delà de cela, c'est également toute velléité de mise en place d'une réelle politique de prévention qui est remise en question.



L'accès aux soins

La lutte contre l'augmentation du reste à charge et la privatisation de la santé

Au fur et à mesure des réformes, le reste à charge des frais de santé devient de plus en plus important. Cela a pour conséquence un report des remboursements sur les mutuelles et entraîne ainsi une augmentation de leurs cotisations, ce qui exclut des familles de ces remboursements, une situation inacceptable pour La CSF.

Face à des budgets de plus en plus contraints, toutes les familles ne peuvent plus faire face aux dépenses de santé et doivent reporter la consultation d'un médecin. Or nous le savons tous, reporter les soins revient à augmenter le risque de détecter une pathologie tardivement, ce qui entraînera une prise en charge des usagers plus lourde, un risque sur la santé, donc un coût augmenté pour la Sécurité sociale.

La CSF demande

- La suppression des franchises médicales et des participations forfaitaires qui grèvent le budget santé des familles, culpabilisent les malades et vont à l'encontre d'une politique de prévention efficace et nécessaire.
- La suppression des dépassements d'honoraires incompréhensibles et illisibles, pour les patients, peu contrôlables par les pouvoirs publics et financièrement lourds pour les usagers.

La généralisation du tiers payant

La CSF a revendiqué la généralisation du tiers payant, qui permet d'éviter une avance de frais, à tous les professionnels de santé depuis longtemps. Elle est, non seulement nécessaire pour que les familles modestes ou à faibles revenus ne les reportent pas ou ne renoncent pas aux soins, mais constitue le socle d'un véritable système de santé axé sur la prévention.

La dernière réforme de notre système de santé (Loi du 26 janvier 2016) ayant entériné le principe de généralisation du tiers payant, doit être mise en œuvre avant le 30 novembre 2017.

La CSF demande

Le maintien et la consolidation du tiers-payant généralisé, dans l'intérêt des familles.

Une réelle politique de lutte contre les déserts médicaux

Les zones rurales ne sont plus les seuls territoires à souffrir de l'absence de professionnels de santé. Aujourd'hui, tout le territoire est concerné, et les différentes mesures prises sur le sujet ne sont pas à la hauteur du problème ! Là encore, les freins financiers de même que les freins géographiques, sont importants.

Mais il existe également un réel problème de politique d'installation des médecins. En effet, l'accès aux études de médecine est bloqué alors même que l'on manque de médecins (spécialistes...) sur tout le territoire. Il semble donc nécessaire de réformer en profondeur ce système, en ouvrant plus largement l'accès aux études de médecine et en incitant les nouveaux médecins à s'installer dans des zones dépourvues de professionnels de santé.

La CSF demande

- La fin de la politique du numerus clausus dans le cursus des études de médecine.
- Une politique d'envergure de lutte contre les déserts médicaux. Elle doit se traduire par la mise en place des dispositifs d'accompagnement financier de l'État à la scolarité, dans le cursus médecine en échange d'une garantie d'installation des nouveaux diplômés dans une zone peu pourvue en professionnels de santé.

L' Aide médicale d'État (AME)

La situation géopolitique du monde amène à accueillir chez nous des populations en danger et en souffrance. La France, terre d'accueil et pays des Droits de l'Homme, possède un dispositif louable qui permet de soigner ces populations, souvent en grandes difficultés et dans des situations d'urgence.

Il est nécessaire, pour un État responsable et prospectif, de veiller à ce que toutes les populations vivant sur son sol soient dans le meilleur état de santé possible.

La CSF demande

Le maintien de l'AME comme droit imprescriptible et inaliénable.